CLIENT

ADRESSE

CP – VILLE

Le 24/04/2025

**Objet : Evolution réglementaire et disponibilité des fluides frigorigènes HFC**

Madame, Monsieur,

Cher client,

Vous êtes exploitant d’un équipement frigorifique contenant des gaz fluorés de type HFC (R-134a, R-404A, etc…). Nous tenons à vous informer que la règlementation relative à ces fluides frigorigènes a évolué.

En effet, le Règlement Européen RE 2024/573 paru le 21 février 2024 vient remplacer la version 2014 (RE 2014/573) et établit de nouveaux quotas de mise sur le marché de ces produits (voir ci-dessous).

RE 2014/573

RE 2024/573

*Formulation alternative à choisir selon votre client :*

Nous avons été informés par notre syndicat professionnel que cette réduction drastique risquait à court terme de provoquer une tension sur la disponibilité des produits, avec une probable hausse des prix et même une possible pénurie de certains produits.

Ou

Nous vous informons que cette réduction drastique risque à court terme de provoquer une tension sur la disponibilité des produits, avec une probable hausse des prix et même une possible pénurie de certains produits.

Nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.